



Ordonnance de télécom CRTC 2011-745

Version PDF

Ottawa, le 1^{er} décembre 2011

Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Canada	920 (TSN)	le 17 novembre 2011	le 1 décembre 2011

Secrétaire général